



## rétractation après pose aérothermie avec prime rénov

Par **naivlys**, le **30/01/2023** à **12:51**

bonjour, j'ai signé un bon de commande le 18/01/2023 pour l'achat et la pose d'un système aérothermie ainsi qu'un ballon d'eau chaude thermodynamique financé à 50% par la prime rénov. Le système aérothermie a été livré 27/01/2023 et posé, manque le ballon qui lui n'est pas encore livré. Je souhaiterai me rétracter puis-je encore le faire.

Par **jodelariege**, le **30/01/2023** à **13:13**

bonjour

vous avez signé à domicile ou dans un magasin/foire salon,?

car vous n'avez droit à rétractation qu'avec un démarchage à domicile

Par **miyako**, le **31/01/2023** à **18:59**

Bonsoir,

Je ne comprends pas ,

comment avez pu bénéficier de la prime rénov dans ces conditions, car il faut un devis chiffré, avant tout commencement de travaux? et il faut une entreprise RGE??

Donnez nous un peu plus de renseignements .Merci.

Cordialement